



Trouble du voisinage

Par Aurore

Bonjour

Nous résidons à la campagne et avons une maison mitoyenne avec un voisin particulièrement bruyant: radio toute la journée à des niveaux élevés, outils de bricolage, quand il ne s'agit pas d'odeurs de produits chimiques.

Nous avons demandé à ce retraité de bien vouloir baisser le son de la radio et d'user de manière plus mesurée de ses outils, rien n'y a fait.

Il a même pris plaisir à augmenter le son de sa radio.

Le voisin en question a déjà un passif avec la justice, notamment pour agression avec un tiers. Il est particulièrement agressif.

Nous avons pensé au constat d'huissier pour faire valoir nos droits, pensez vous que ce soit une bonne idée.

Merci de nous indiquer quelles options nous pouvons envisager.